UNION EUROPEENNE

DELEGATION AUPRES DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Questions – réponses concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt:
"Mesure d'Appui à la résilience des populations du Burundi, Volet Santé"

Procédure: BI/FED/040-082- Volet Santé

Questions reçues entre 8 et le 14 Mai 2018

Question 1. Première Urgence Internationale est une ONGI établie au Burundi depuis Décembre 2015, à travers la présence d'une équipe sur place en veille active et suivi du dossier d'enregistrement, et dument enregistrée au Burundi depuis Octobre 2017.
Nous souhaiterions participer à l'appel à manifestation d'intérêt mais voudrions des précisions quant aux critères d'éligibilité des codemandeurs :

- Pourriez-vous nous confirmer que la mention « établie au Burundi depuis 2 ans » couvre notre situation. Sachant que nous pouvons justifier d'une présence institutionnelle depuis plus de deux ans (décembre 2015). Les procédures d'enregistrement ont abouti avec succès fin 2017 nous permettant d'être autorisé à opérer pleinement depuis plus de 6 mois. Nous avons par ailleurs démarré des opérations d'appui à une structure de santé à Ngozi depuis le mois de janvier 2018.

Réponse 1.Nous ne pouvons pas statuer a priori sur l'éligibilité d'une organisation. La vérification de l'éligibilité fera partie de l'évaluation après la réception officielle des candidatures. L'exigence de l'établissement au Burundi depuis au moins deux ans qui figure dans les lignes directrices section 2.1.1 requiert de la part des organisations candidates **de pouvoir démontrer avoir de l'expérience au Burundi d'au moins deux ans** et ne spécifie pas la manière dont cette démonstration doit être faite. Néanmoins, la note (33) au pied de page de cette section explicite également que: "**Les ONGI doivent apparaitre dans la liste des ONGI du Ministère de Relations Extérieures et Coopération Internationale (MRECI), voire présenter les documents attestant qu'elles sont autorisées à opérer au Burundi au moment de la soumission de la note conceptuelle**".

Building Old East – Place de l'Indépendance - B.P. : 103 Bujumbura – BURUNDI
Téléphone : 257/22.22.34.26 - Fax : 257/22.22.46.12 - E-mail : Delegation-Burundi-HOD@eeas.europa.eu